

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**du 6 décembre 2006,**  
**Salle Albin Mazon à Privas**

*Début de la séance : 19h05*

**Présents :** Messieurs Jean LEYNAUD, Yann BACCONNIER, André PEYRARD, Jean-Claude DURAND, Jean-Pierre JEANNE (remplace Jean-Louis BONHOMME), Gérard CHIROSSEL, Jean-Pierre ASTRUC, Gérard BEAL, Michel CONSTANT, François VEYREINC, Alain MARTIN, Patrick LALLEMAND, Gilbert MOULIN, Yves CHASTAN, Hervé SAULIGNAC, Bernard VIALLE, Gilbert FREUCHET, Roger ETIENNE, Florian BENEFICE, Issam WARD (remplace Fabrice JACQUET), Christian VERCASSON, Marc JARZAT, Patrick GRANJON (remplace Alain CHAUSSIGNAND), , Yves CHEVALIER, Didier BELIN.

Mesdames Nathalie MARQUES (remplace Jean-Pierre LADREYT), Micheline BRIET (remplace Roland SADY)

**Excusés :** Messieurs Edouard LEVEUGLE, Jean-Louis BONHOMME, Jean-Pierre LADREYT, Roland SADY, Max LAFOND, Fabrice JACQUET, Alain CHAUSSIGNAND, Philippe MAZADE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Didier BELIN.

**Ordre du Jour :**

- 1) Retrait des communes de St Vincent de Barrès, St Symphorien sous Chomérac et St Bauzile du SIDOM,
- 2) Retrait du SICTOM,
- 3) Adhésion au SYTRAD,
- 4) Création de postes pour l'intégration des agents du SIDOM,
- 5) Régime indemnitaire filière technique,
- 6) Acquisition de terrains,
- 7) Développement de l'entreprise SUCHIER,
- 8) Subvention à la structure multi-accueil de Chomérac,
- 9) Subvention à l'association « Chat sans famille »,
- 10) Indemnité de conseil au trésorier,
- 11) Gratification stagiaire,

Communications diverses : Désignation des délégués communautaires au SYTRAD ; Chemins de randonnées ; Conclusions du schéma d'orientation de l'intercommunalité de l'Ardèche ; Projet éolien Alissas – Rochessaive.

Le quorum étant largement atteint le Président ouvre la séance du Conseil Communautaire.



**Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 27 septembre 2006**

François VEYREINC demande si le compte rendu du conseil communautaire du 27 septembre dernier donne lieu à des observations. Aucune observation n'est formulée.

**Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des conseillers présents.**



En introduction de ce dernier conseil communautaire de l'année, François VEYREINC rappelle les avancées importantes pour la Communauté de Communes survenues en 2006 : validation des nouveaux statuts, candidature au Pôle d'Excellence Rurale, intégration en cours des services du SIDOM ...

## **I/ Retrait des communes de St Vincent de Barrès, St Symphorien sous Chomérac et St Bauzile du SIDOM**

Le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que les communes de St Bauzile, St Symphorien sous Chomérac et St Vincent de Barrès ont transféré leur compétence « collecte et traitement des déchets ménagers » à la Communauté de Communes Barrès-Coiron qui a engagé le 10 juillet 2006 une modification statutaire allant dans ce sens. Par un arrêté n°2006-293-4 du 20 octobre complété par un arrêté n°2006-299-20 du 26 octobre 2006 le Préfet de l'Ardèche a autorisé cette modification des compétences de la Communauté de Communes Barrès-Coiron.

L'ensemble du processus de retrait des 3 communes et d'intégration du SIDOM a été préparé en étroite collaboration avec les services de la Préfecture, le SIDOM, le SICTOM, la CDC Privas Rhône et Vallées, la commune de St Cierge la Serre et la CDC Barrès-Coiron et notamment la convention proposée ci-jointe. Il précise également que le 5 décembre courant le Comité Syndical du SIDOM a voté à l'unanimité le retrait des 3 communes.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve le retrait des communes de ST BAUZILE, ST SYMPHORIEN SOUS CHOMERAC et ST VINCENT DE BARRÈS du SIDOM,**
- **mandate le Président pour signer toutes les pièces se rapportant à ce retrait et notamment la convention de sortie du SIDOM établie avec la Communauté de Communes Barrès-Coiron.**

*19h25 : arrivée de Nathalie MARQUES*



## **II/ Retrait du SICTOM**

François VEYREINC expose qu'une procédure d'adhésion de la Communauté de Communes Privas Rhône et Vallées au SYTRAD en lieu et place du SIDOM ne peut être valablement entreprise qu'après le retrait préalable de la Communauté de Communes du SICTOM Moyen Eyrieux, au sein duquel celle-ci se trouve en situation de représentation-substitution de la commune de St Cierge la Serre.

Il est donc proposé au vote des membres du Conseil Communautaire, en accord avec la municipalité de St Cierge la Serre et après le vote positif du SICTOM intervenu le 28 novembre dernier, de se prononcer sur le retrait de la Communauté de Communes du SICTOM Moyen Eyrieux.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **décide le retrait de la Communauté de Communes Privas Rhône et Vallées du SICTOM Moyen Eyrieux,**
- **mandate le Président pour signer toutes les pièces consécutives à ce retrait et notamment la convention de sortie à établir avec le SICTOM.**



## **III/ Adhésion au SYTRAD**

Il est rappelé que l'intégration des services du SIDOM au 1<sup>er</sup> janvier 2007 rend indispensable une procédure d'adhésion directe de la Communauté de Communes Privas Rhône et Vallées au Syndicat de Traitement des Déchets Ardèche Drôme (SYTRAD).

Il est donc proposé aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur l'adhésion de la Communauté de Communes au SYTRAD en lieu et place du SIDOM et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **accepte l'adhésion de la Communauté de Communes Privas Rhône et Vallées au SYTRAD,**
- **mandate le Président pour signer toutes les pièces justificatives.**



#### **IV/ Création de postes pour l'intégration des agents du SIDOM**

Pour permettre l'intégration des services du SIDOM au 1<sup>er</sup> janvier prochain, la Communauté de Communes doit se prononcer sur la création des postes suivants :

- 1 poste d'ingénieur (Catégorie A) à temps non complet soit 10.5 heures hebdomadaires pour Didier ISSARTEL,
- 1 poste de technicien supérieur (Catégorie B) à temps complet soit 35 heures hebdomadaires pour Anne-Lise VIOUGEAS,
- 1 poste d'adjoint administratif (Catégorie C) à temps non complet soit 17.5 heures hebdomadaires pour Michel VANDERHAEGEN,
- 1 poste d'adjoint administratif (Catégorie C) à temps complet soit 35 heures hebdomadaires pour Solenn RAMILLON,
- 1 poste d'agent administratif qualifié (Catégorie C) à temps complet soit 35 heures hebdomadaires pour Fabienne GHIRONI,
- 3 postes d'agent des services techniques (Catégorie C) à temps complet soit 35 heures hebdomadaires pour Jean-Luc BEVENGUT, Bernard COSTE et Sandrine MONTEIL,
- 2 postes d'agent de salubrité (Catégorie C) à temps complet soit 35 heures hebdomadaires pour Patrick LEMAIRE et Michel MAIA.

Yves CHEVALIER, Président du SIDOM, tient à remercier tous les agents du SIDOM pour le travail effectué et pour les bonnes relations qu'ils avaient su instaurer avec les élus.

Issam WARD demande des précisions sur la gestion des carrières des agents du SIDOM intégrés au sein de la Communauté de Communes.

Yves CHASTAN remarque que l'intégration des agents du SIDOM sera simplifiée car elle se fera d'une intercommunalité vers une autre intercommunalité. Le transfert poserait plus de difficultés s'il s'agissait d'agents communaux.

François VEYREINC confirme que l'opération d'intégration ne doit pas être une source d'inquiétude pour le personnel. Chaque agent a été reçu soit par le Président, soit par le Directeur Vincent LE BRAS voir même par les deux. Les entretiens se sont toujours déroulés dans un bon esprit et une bonne entente.

Jean LEYNAUD demande si une réflexion a été engagée pour déterminer les besoins en terme de locaux et si l'élection d'un nouveau membre au sein du bureau est envisagée.

François VEYREINC indique qu'il sera effectivement nécessaire d'élire rapidement un nouveau vice président qui prendra en charge les Ordures Ménagères.

Yves CHASTAN précise qu'il existe une opportunité de regroupement de l'ensemble du personnel administratif dans le projet de réhabilitation des « Fiches Luquet » qui sera entrepris en 2007. Il serait de

plus possible de loger l'Office du Tourisme dans de meilleures conditions qu'aujourd'hui. La Communauté a été informée de ce projet et il lui appartient de confirmer son éventuel intérêt pour cette proposition de la commune de Privas.

Hervé SAULIGNAC explique que cette friche fait le lien entre « Privas haut » et « Privas bas ». Sa réhabilitation relierait les 2 quartiers et permettrait un réaménagement du quartier du bas avec notamment l'acquisition par la Mairie de Privas de l'ancienne menuiserie transformée en parking.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **la création des 10 postes énumérés ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007,**
- **d'adopter les modifications du tableau des emplois,**
- **que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et au paiement des charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget de la Communauté de Communes,**
- **de mandater le Président pour signer toutes les pièces justificatives.**

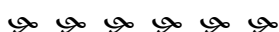


### **V/ Régime indemnitaire filière technique**

François VEYREINC indique qu'il est nécessaire de mettre en place un régime indemnitaire applicable aux agents de la filière technique pour que le personnel technique du SIDOM puisse continuer à bénéficier après le 1<sup>er</sup> janvier 2007 des indemnités actuellement perçues.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le régime indemnitaire proposé ci-dessus pour les agents de la filière technique titulaires, stagiaires et non titulaires de droit public.**

Le Président conclut ce processus d'intégration des services du SIDOM en rappelant que les dossiers en cours doivent se poursuivre avec notamment la mise en place des nouveaux marchés, la nécessité de la maîtrise des coûts, l'instauration de la redevance spéciale et l'atténuation des charges de structure. Une forte implication des élus, au travers en particulier d'une nouvelle commission qui pourrait ressembler au Comité Syndical actuel du SIDOM, sera indispensable. Il remercie enfin tous les acteurs du SIDOM pour tout le travail effectué depuis de nombreuses années au profit des collectivités.



### **VI/ Acquisition de terrains**

François VEYREINC précise que cette acquisition intervient dans le cadre de l'accord intervenu avec la SAFER. Elle permettra, avec une superficie de 10ha 12a 37ca pour un investissement de 110 000 €, de maîtriser une part significative des terrains nécessaires au futur village. De plus il informe que le partenaire privé, le Groupe FAURE, s'est porté comme prévu acquéreur de 54ha de terrains pour un montant total de 226 000 €.

Pour Roger ETIENNE l'engagement d'informer de façon plus précise les conseillers communautaires sur le projet n'a pas été tenu. Le projet du CENT est comme l'Arlésienne : on en entend beaucoup parler mais on ne voit toujours rien de concret venir. De plus il pense que les parcelles sont destinées à recevoir un village et non pas des entreprises. Si le projet se transforme en village de vacances, il faut le dire. Pour conclure, au vu du retard pris sur le calendrier initial, il souhaite que la Communauté de Communes interrompe le processus et revienne à la réunion promise au départ. Pour toutes ces raisons, son vote sera contre l'acquisition de ces nouveaux terrains.

François VEYREINC indique à Monsieur ETIENNE que de nombreuses informations ont été apportées notamment au niveau du dossier de candidature au PER. Il confirme également que la partie du CENT figurant dans ce dossier n'est pas le village lui-même mais bien le pôle d'accueil des entreprises. Si le projet a en effet pris un peu de retard il ne faut pas en regard de son importance s'en inquiéter. Néanmoins le dossier aujourd'hui a bien avancé et le moment semble venu de créer le comité de pilotage qui avait été proposé lors du Conseil Communautaire du 16 février 2005.

Pour Gilbert FREUCHET l'idée du village high-tech et la maîtrise du foncier sont intéressantes. Néanmoins il ne comprend pas pourquoi il n'obtient pas plus d'informations et de renseignements sur les entreprises susceptibles de venir s'installer à St Julien en St Alban. Il donne également en exemple le village de Courçon dans les Deux-Sèvres qui avait à l'origine le même projet que le CENT et qui s'est transformé en village médiéval touristique sans aucune entreprise.

François VEYREINC confirme que l'engagement sur le foncier servira bien aux 3 volets du projet annoncés dans une totale transparence et sans aucune ambiguïté : nouvelles technologies, tourisme et santé-remise en forme.

Christian VERCASSON déclare que l'on ne peut pas reprocher aujourd'hui à la Communauté de Communes d'aller trop lentement alors que l'on lui reprochait hier d'aller trop vite. Nous avons voulu verrouiller le dossier juridiquement pour n'avoir aucune mauvaise surprise. L'optique est bien la venue d'entreprises de nouvelles technologies. De plus il assure que l'achat des terrains à l'amiable s'est très bien déroulé. Certains viticulteurs ont même profité de ces achats pour modifier leur fermage.

François VEYREINC confirme que Jean-Luc FAURE s'engage à conserver les vignes en les laissant en affermage aux viticulteurs actuels et qu'il ne cherche pas à spéculer sur des terrains qui demeureront non constructibles (landes, forêts et vignes).

Hervé SAULIGNAC revient sur les réserves qu'il a déjà eu l'occasion de faire connaître antérieurement. Le fait que le projet soit bordé juridiquement n'est pas une garantie sur le bienfondé du projet et sur la venue des entreprises privées. Les concitoyens demandent des explications sur le dossier. Ne connaissant pas les tenants et les aboutissants du projet il ne peut pas les éclairer. Il ne veut pas dilapider l'argent des contribuables dans un dossier dont il ne connaît pas la finalité. Il a demandé un débat de fond qui n'a toujours pas eu lieu et a l'impression que par le vote de ce soir on veut lui forcer la main. Pour minimiser les risques dans ce genre de projet, des études et des expertises sont indispensables. Celles-ci n'existant pas les élus n'ont pas tous les éléments entre les mains pour prendre une décision ce soir. De plus il indique que 90 % des emplois TIC de la Région se trouvent à Lyon et Grenoble ; les TIC à la campagne restent un mythe. Pour Hervé SAULIGNAC le projet est plus accès sur l'immobilier que sur les TIC. Pour toutes ces raisons, il informe les conseillers de son abstention au vote.

Issam WARD se réjouit du débat de fond qui s'instaure enfin. Il se demande pourquoi les parcelles ZB 34, 35 et 38 figurant sur la délibération du 12 juillet dernier ne se retrouvent pas dans l'acquisition de terrains proposée aujourd'hui. De plus il s'étonne du fait que le projet CENT n'apparaisse pas dans le CDRA.

Vincent LE BRAS indique à Monsieur WARD que les parcelles proposées à l'acquisition ce soir sont exclusivement celles maîtrisées par la SAFER. Les parcelles ZB 34, 35 et 38 appartiennent à Monsieur Jean-Claude VICH qui nous les cèdera directement dans les conditions annoncées le 12 juillet, et ce sans l'intervention de la SAFER sauf si nous le souhaitons. Il précise également que le mandat de la SAFER pour la vente de ces terrains expire le 31/12/2006 et qu'il était donc impératif que la Communauté de Communes délibère avant cette échéance.

Yves CHASTAN approuve l'utilité de la maîtrise foncière. Il précise, pour faire suite aux interventions qui précèdent qu'il veillera comme tous les membres du Bureau, à ce qu'aucun m<sup>2</sup> de terrain ne soit cédé sans garanties sur l'aboutissement du projet. La cession du foncier ne se fera que si les engagements sont clairement définis et écrits.

François VEYREINC confirme que le prochain rendez-vous sera la validation du cahier des charges contenant les engagements de la Communauté de Communes et des partenaires.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, avec 23 voix pour, 3 abstentions (Hervé SAULIGNAC, Gilbert FREUCHET et Bernard VIALLE) et 2 voix contre (Roger ETIENNE et Issam WARD) :**

- **décide l'acquisition des parcelles,**
- **mandate le Président pour signer les actes nécessaires à cette acquisition.**



## **VII/ Développement de l'entreprise SUCHIER**

François VEYREINC présente le projet de développement de l'entreprise SUCHIER et précise que celui-ci est conforme à notre règlement de création ou d'extension d'activités économiques adopté le 19 décembre 2005. Il informe les conseillers communautaires que le dossier est également soutenu par le Conseil Général de l'Ardèche. L'entreprise emploie actuellement 57 personnes et prévoit la création de 11 emplois en CDI et équivalent temps plein sur CHOMERAC sur une période de 3 ans.

Le Président propose donc d'allouer une subvention de 16 500 € (11 x 1 500 €) à l'entreprise SUCHIER pour soutenir son projet de développement.

Bien qu'il trouve le processus très positif Roger ETIENNE souhaite que l'on rajoute sur la délibération l'obligation de restituer la subvention en cas de non création des emplois prévus.

François VEYREINC précise que ce cas de figure est expressément mentionné dans le règlement ainsi que dans la convention d'engagement qui sera signée avec le dirigeant de l'entreprise.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **d'allouer la subvention proposée ci-dessus,**
- **de mandater le Président pour signer la convention d'engagement avec l'entreprise SUCHIER.**

*20h45 : départ de Micheline BRIET*



## **VIII/ Subvention à la structure multi-accueil de Chomérac**

François VEYREINC donne la parole à Didier BELIN qui expose la délibération.

Les statuts communautaires adoptés en octobre dernier donnant compétence à la Communauté de Communes pour les structures d'accueil en matière de petite enfance, Didier BELIN propose que la participation financière qui avait été envisagée lors du vote du BP soit confirmée par la présente délibération selon les modalités suivantes :

- prise en charge à hauteur de 30 % des travaux d'aménagement et achats d'équipements (17 268.80 € HT + 3 140.00 € HT + 221.00 € de TVA non récupérée) acquittés par les communes de Chomérac, Alissas et Rochessauve, soit une subvention globale de 4 885.38 € (3 224.13 € pour Chomérac, 1 270.53 € pour Alissas et 390.72 € pour Rochessauve).

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **d'allouer la participation financière proposée ci-dessus.**



## **IX/ Subvention à l'association « Chats sans famille »**

François VEYREINC donne la parole à Yves CHASTAN qui expose la délibération.

Dans le cadre de sa compétence en matière d'animaux errants la Communauté de Communes est saisie d'une demande de subvention émanant de l'association « Chats sans famille ». Cette association qui s'est constituée dans la perspective de limiter la prolifération des chats abandonnés intervient notamment sur les communes de Privas, Chomérac et Le Pouzin.

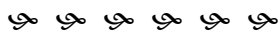
Les aides reçues des fondations Brigitte Bardot et 30 millions d'amis ne permettant pas à ses responsables de faire face aux coûts des nombreuses stérilisations effectuées chaque année, une aide de la Communauté de Communes est sollicitée.

Patrick LALLEMAND fait remarquer la nécessité de traiter la compétence dans son ensemble et s'interroge sur le risque de saupoudrage en direction de diverses associations.

Compte tenu des partenariats mis en place par cette association avec les cabinets vétérinaires Yves CHASTAN propose aux conseillers communautaires d'allouer, au titre de l'exercice 2006, une subvention d'un montant de 500 € à l'association « Chats sans famille ».

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **d'allouer la subvention proposée ci-dessus.**



*Sortie de Monsieur Martial FRERE, Trésorier Principal*

## **X/ Indemnité de conseil au trésorier**

François VEYREINC donne la parole à Patrick LALLEMAND qui expose la délibération.

Comme il l'avait fait pour Monsieur Claude LACHAIZE le 19 décembre 2005, Patrick LALLEMAND propose au Conseil Communautaire de verser au trésorier Monsieur Martial FRERE une indemnité de conseil à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2006 et ce pour toute la durée restante du mandat communautaire, à moins de suppression ou de modification par une délibération spécifique.

Il est rappelé aux conseillers communautaires que le montant de l'indemnité est déterminé sur la moyenne des dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement (déduction faite des opérations d'ordre) établie sur les trois exercices précédents.

François VEYREINC rappelle que notre budget inclut les recettes et dépenses des ordures ménagères qui figurent également dans le budget du SIDOM : celles-ci seront retirées pour le calcul global. Un taux sera donc appliqué pour le calcul de l'indemnité qui avoisinera les 230 € pour l'année 2006. Environ 90 € seront versés à Monsieur LACHAIZE pour la période du 01/01/06 au 31/05/06. Monsieur FRERE, quant à lui, percevra environ 110 € pour la période du 01/07/06 au 31/12/06. Les 30 € qui correspondent au mois de transition entre le départ de Monsieur LACHAIZE et l'arrivée de Monsieur FRERE ne sont pas pris en compte dans la présente délibération.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, avec 25 voix pour, 1 abstention (Jean-Pierre ASTRUC) et 1 voix contre (Arnaud RITTE) :**

- **approuve la proposition d'allouer l'indemnité de conseil à Monsieur Martial FRERE et ce jusqu'à la prochaine mandature.**

*Retour de Monsieur Martial FRERE*



## **XI/ Gratification stagiaire**

François VEYREINC donne la parole à Patrick LALLEMAND qui expose la délibération.

Il informe que la Communauté de Communes peut être amenée, dans le cadre de conventions de stage avec des établissements scolaires ou universitaires, à accueillir des étudiants.

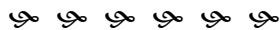
Le stagiaire pourra percevoir de l'organisme d'accueil une gratification dont l'opportunité et le montant sont laissés à l'appréciation de celui-ci.

Il précise enfin que ladite gratification sera déterminée sur un montant au plus égal au produit de 12.5% du plafond horaire défini en application de l'article L 241-3 du code de la sécurité sociale et du nombre d'heures de stage effectuées au cours du mois considéré soit 360 € pour 35 heures hebdomadaires.

Issam WARD fait remarquer qu'il ne peut que cautionner ce genre de décision alors que beaucoup d'entreprises continuent à exploiter les stagiaires.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **instaure la possibilité d'une gratification des stagiaires selon les modalités mentionnées ci-dessus,**
- **mandate le Président pour signer toutes les pièces justificatives.**



## **Communications diverses**

### ● Schéma d'orientation de l'intercommunalité dans le Département de l'Ardèche :

Le rapport établi par les services de la Préfecture de l'Ardèche est disponible à la Communauté de Communes pour ceux qui souhaitent le consulter. Il fait un état des lieux en matière d'intercommunalité et préconise un certain nombre de propositions d'évolution.

### ● Désignation des délégués communautaires au SYTRAD :

Début 2007, il conviendra d'élire les 3 délégués titulaires et les 3 délégués suppléants qui siégeront au Comité Syndical du SYTRAD. Les candidats pourront être conseillers communautaires titulaires ou suppléants.

### ● Chemins de randonnées :

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 4 décembre 2006 pour le choix des entreprises a attribué les lots suivants :

- Conception graphique des visuels (lot n°1) : Denis COLLET de Lyas (07)
- Fourniture et pose de mobilier signalétique (lot n°2) : 3D Incrust de Seyssins (38)

L'objectif est de poser le matériel avant le 1<sup>er</sup> juillet 2007.

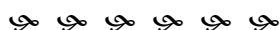
### ● Projet éolien Alissas - Rochessauve :

Un permis de construire va bientôt être déposé par la société Ecovent pour un parc de 5 machines.

Le 13 décembre 2006, la CNR présentera son projet éolien sur la commune de Le Pouzin.

### ● Recensement CDRA :

Chaque commune est invitée à faire connaître ses projets.



*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.*